

**OBJET AMENAGEMENT DE LA RIVIERE SAINT-DENIS**

**APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE  
D'UN PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI)  
SUR LE BASSIN VERSANT DE LA RIVIERE SAINT-DENIS**

---

Les bassins côtiers de la Réunion abritent des habitations et des industries qui sont exposées aux risques d'inondation.

Le PPER (Programme Pluriannuel d'Endiguement des Ravines) élaboré en 1980 pour l'île a été remplacé récemment par le PGRI : Plan de Gestion des Risques d'Inondation, lequel qui vise à mettre en œuvre une stratégie de prévention des inondations.

Le PGRI comporte deux axes :

- \* les études générales à maîtrise d'ouvrage Etat, sur les rivières à risque fort (Rivière des Pluies, Rivière du Mat, Rivière Saint-Etienne, Planèze Tampon / Saint-Pierre) ;
- \* les PAPI (Programmes d'Actions de Prévention des Inondations) par rivière ou bassin versant, dont le présent PAPI qui concerne la Rivière Saint-Denis et qui fait l'objet de la présentation de la Convention ci-jointe.

Au sein de ce projet de Convention, les co-signataires affirment leur volonté de réduire de façon durable les dommages aux biens et aux personnes, consécutifs aux inondations.

Le programme concernant le bassin versant de la Rivière Saint-Denis comprend des actions sur les volets de l'information, de la prévention, de la prévision et de la protection, sur la période 2008 à 2013, dans le cadre de la mesure de la mesure 3.19 du programme européen et du contrat Etat/Région.

L'ensemble des actions est présenté sur les fiches actions A1, A2, A3, A4 ; B1, B2 ; C1, C2 ; D1, D2 et D3 jointes en annexe 2.

Le montant total du programme pour la période 2008/ 2011 est estimé à 14 187 000,00 € HT.

En ce qui concerne l'action relative aux travaux de protection de la Rivière Saint-Denis, identifiée sur la fiche D3, elle a débuté et a déjà fait l'objet d'une validation (par Délibération n° 07/3-31 du Conseil Municipal en séance du 1er octobre 2007).

Son plan de financement est le suivant :

- subvention PGRI	(70 %)	9 800 000,00 € HT,
- participation communale	(30 %)	4 200 000,00 € HT,
* Total		14 000 000,00 € HT.

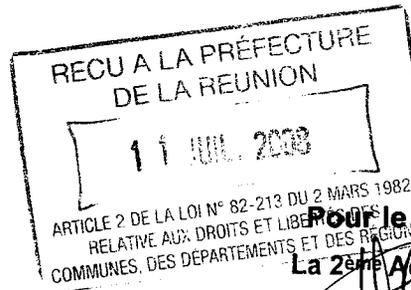
**Rapport n° 08/5-27**

Pour la mise en œuvre de chacune des actions futures du présent programme, les financements devront être prévus annuellement au Budget principal.

Je vous demande donc :

- 1° d'approuver la Convention relative à la mise en œuvre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) ;
- 2° de m'autoriser à signer l'acte correspondant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**Ericka BAREIGTS**

**OBJET AMENAGEMENT DE LA RIVIERE SAINT-DENIS**

**APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE  
D'UN PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI)  
SUR LE BASSIN VERSANT DE LA RIVIERE SAINT-DENIS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 07/3-31 du Conseil Municipal en séance du 1er octobre 2007 ;

Sur le RAPPORT N° 08/5-27 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur ESPERET Jean-Pierre, 13ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Affaire Générale / Entreprise Municipale, 2° Aménagement / Développement Durable ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

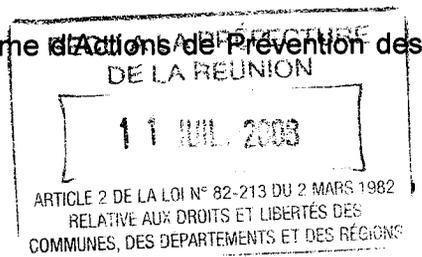
**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

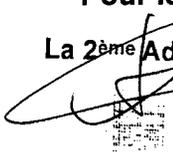
Approuve la Convention relative à la mise en œuvre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) ;

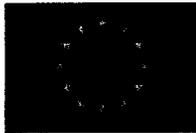
**ARTICLE 2**

Autorise le Maire à signer l'acte correspondant.



Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le **10 JUIL. 2008**

Pour le Maire  
La 2ème Adjointe  
  
  
Ericka BAREIGTS



**CONVENTION**  
relative à la mise en œuvre d'un programme d'action de prévention des inondations  
(PAPI) sur le bassin versant de la rivière Saint-Denis  
2007-2013

**Entre**

L'État, représenté par Monsieur le Préfet de la Région Réunion

L'Europe, représentée par Monsieur le Préfet de la Région Réunion

La Région, représenté par Monsieur le Président de la Région Réunion

**Et**

La Ville de Saint-Denis représentée par Monsieur le Maire de Saint-Denis

RECU A LA PRÉFECTURE  
DE LA REUNION  
11 JUIN 2008  
ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982  
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES  
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
En séance du 03/07/2008  
En annexe à la Délibération N° 005-27

**LE MAIRE**  
La 2<sup>ème</sup> Adjointe

  
Ericka BAREIGTS



## **Préambule**

La présente convention s'inscrit dans le cadre du Programme de Gestion du Risque Inondation, (PGRI) mesure 3.19 du Programme Opérationnel Européen et du Contrat de Projet État/Région, pour la période 2007-2013.

Ce programme financier combine un ensemble d'actions envisageables pour lutter contre le risque inondation autour des domaines suivants : l'amélioration de la connaissance, la réduction de la vulnérabilité, la gestion de crise et la réduction de l'aléa.

### **ARTICLE 1 – Le périmètre du programme :**

Ce programme concerne le bassin versant de la Rivière Saint-Denis (cf. plan annexe 1)

### **ARTICLE 2 – Durée de la convention :**

La présente convention concerne la période 2007-2013. La programmation d'actions de prévention des inondations s'échelonne donc de la date de signature de la convention au 31 décembre 2013

### **ARTICLE 3 – Objectifs de la convention :**

En s'engageant à soutenir ce programme et ses actions, les acteurs co-signataires affirment leur volonté de réduire de façon durable les dommages aux personnes et aux biens consécutifs aux inondations en mettant en œuvre une approche intégrée de gestion du risque combinant les actions décrites dans le programme d'action ci-après.

### **ARTICLE 4 – Contenu du programme :**

Le programme d'action du maître d'ouvrage comporte plusieurs volets :

- Amélioration des connaissances, actions de formation et d'information pour le renforcement de la conscience du risque,
- Élaboration et mise en œuvre du plan communal de sauvegarde,
- Amélioration de la surveillance des précipitations et des dispositifs de prévision et d'alerte,
- Révision du plan de prévention des risques inondations (PPRI), et amélioration des mesures de réduction de la vulnérabilité des bâtiments implantés en zone de risque,
- Réalisation ou amélioration des ouvrages de protection des lieux habités et des zones d'activités industrielles, commerciales ou de services.

**Le programme d'action est décrit dans les fiches actions jointes en annexe II qui précisent les maîtres d'ouvrages respectifs, les plans de financement prévisionnels et l'échéancier prévisionnel des études et des travaux.**

### **ARTICLE 5 – Montant et échéancier prévisionnel du programme**

Le coût prévisionnel total du projet est estimé à **14 207 000 €** sur la période 2007-2013 avec une répartition des coûts des actions ci-après :

- Amélioration des connaissances, actions de formation et d'information pour le renforcement de la conscience du risque ( fiche Action A1, A3 et A4) : 90 000 €
- Élaboration et mise en œuvre du plan communal de sauvegarde ( fiche Action A2) : 10 000 €

- Révision du plan de prévention des risques inondations (PPRI) ( Fiche action B1 ) et amélioration des mesures de réduction de la vulnérabilité des bâtiments implantés en zone de risque ( fiche action B2 ) : 35 000 €
- Amélioration de la surveillance des précipitations et des dispositifs de prévision et d'alerte ( Fiche action C1 et C2 ) : 32 000 €
- Suivi de l'évolution et Amélioration de la compréhension du fonctionnement géomorphologique de la rivière Saint Denis ( Fiche action D1 et D2 ): 40 000 €
- Réalisation ou amélioration des ouvrages de protection des lieux habités et des zones d'activités industrielles, commerciales ou de services ( Fiche action D3 ) : 14 000 000 €

Une première tranche sur 2008-2011 peut être engagée pour un montant prévisionnel de **14 187 000 €**

L'échéancier prévisionnel des dépenses est le suivant :

Année	2008	2009	2010	2011	TOTAL
Montant	700 000 €	6 080 000 €	6 056 000 €	1 351 000 €	<b>14 187 000 €</b>

La programmation prévisionnelle des actions figure dans les fiches d'actions.

#### **ARTICLE 6 – Décision de mise en place de financement :**

Les décisions de mise en place de financement des actions prévues dans la présente convention sont prises par chacun des partenaires (Europe, État, Région, Collectivités) dans le cadre de leurs règles habituelles et dans la limite des dotations budgétaires annuelles.

#### **ARTICLE 7 – Coordination, programmation et évaluation :**

Un comité de pilotage composé de représentants des financeurs et des maîtres d'ouvrages est chargé de s'assurer de l'avancement des différentes composantes du programme « PGRI » (études générales et convention PAPI). Il veille au maintien de la cohérence du programme dans les différentes étapes annuelles de sa mise en œuvre. En particulier, il approuve les indicateurs à mettre en place qui permettront d'apprécier l'efficacité des actions menées. Il participe à la préparation de la programmation des différentes actions et est tenu informé des décisions de financement prises. Le comité de pilotage est présidé conjointement par le représentant de l'État de la Région. Il se réunit au moins une fois par an.

Les parties signataires de la présente convention coordonnent leur action au sein de ce comité.

#### **ARTICLE 8 – Animation et mise en œuvre de la présente convention :**

L'animation de la présente convention sera assurée par un comité technique composé de représentants des financeurs, des maîtres d'ouvrage et de l'État. Son secrétariat est assuré par la Direction Départementale de l'Équipement.

Le comité technique se réunit au moins trois fois par an. Il informe le comité de pilotage de l'avancement de la réalisation du programme d'action, de l'évolution des indicateurs et de toute difficulté éventuelle dans la mise en œuvre des actions.

Un représentant de chaque partie signataire de la présente convention sera chargé de présenter l'avancement des actions.

**ARTICLE 9 – Concertation :**

La mise au point et la réalisation des actions définies au programme font l'objet d'une concertation avec les personnes concernées et notamment les associations de riverains. Les modalités de concertation comportent au moins une réunion publique de présentation du projet, en amont des procédures réglementaires.

**ARTICLE 10 – Révision de la convention :**

La convention pourra faire l'objet de révisions sous la forme d'avenants, notamment pour permettre :

- une ou des modifications du programme d'action initialement arrêté,
- une ou des modifications de la répartition des financements initialement arrêtée,
- l'intégration d'actions complémentaires au programme.

Le maître d'ouvrage pourra proposer un avenant, en cours de contrat. Son opportunité sera discutée au sein du comité technique et présentée au comité de pilotage.

**ARTICLE 11– Résiliation de la convention :**

La résiliation de la convention peut intervenir faute d'accord entre les différentes parties. Dans ce cas, la demande de résiliation sera accompagnée d'un exposé des motifs et fera l'objet d'une saisine des assemblées délibérantes de chacun des partenaires.

La décision de résiliation qui aura la forme d'un avenant précisera, le cas échéant, les conditions d'achèvement des opérations ayant connu un commencement d'exécution.

Saint-Denis, le

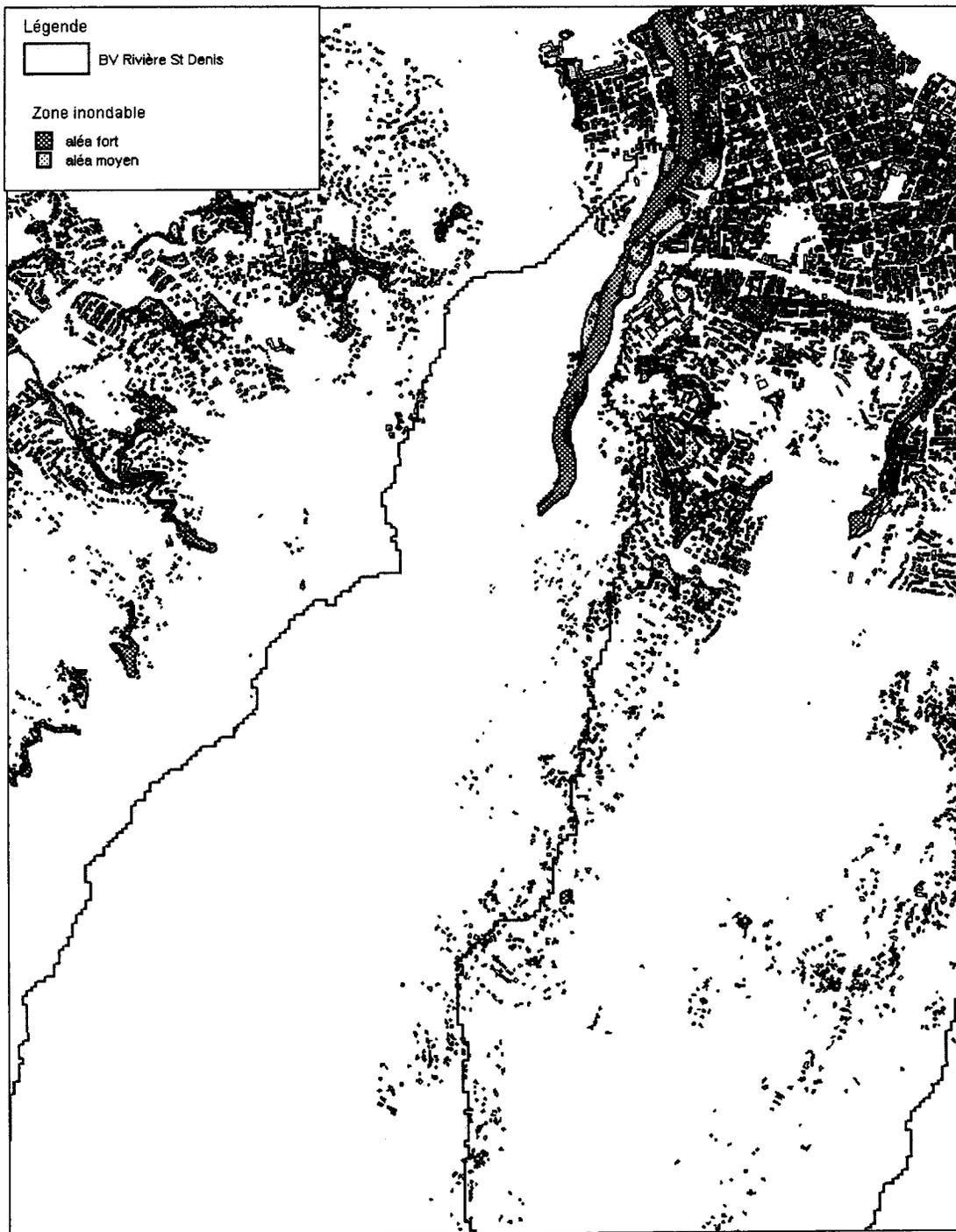
**Monsieur le Préfet de la Réunion,**

**Monsieur le Maire de St Denis,**

**Monsieur le Président de la Région  
Réunion,**

# ANNEXE I

## Bassin versant de la Rivière Saint-Denis



## ANNEXE II

### Sommaire des fiches actions de l'annexe II

Numéro fiche	Maître d'ouvrage	Nature de l'action
<b>Actions d'information préventive (amélioration de la connaissance)</b>		
A1	COMMUNE	Pose de repères de crues et mise en place des échelles de crues
A2	COMMUNE	Élaboration et mise en œuvre du plan communal de sauvegarde (PCS)
A3	COMMUNE	Communication auprès du public sur le risque inondation
A4	COMMUNE	Études complémentaires sur la vulnérabilité du hameau de la colline
<b>Actions de prévention des inondations (réduction de la vulnérabilité)</b>		
B1	ÉTAT	Révision du plan de prévention des risques inondations (PPRi)
B2	COMMUNE ET/OU CCIR	Réduction de la vulnérabilité des « particuliers » et des « professionnels » par la réalisation de plaquette d'auto diagnostic en fonction des informations du PPRi et du PCS
<b>Actions de prévision des crues (gestion de crise)</b>		
C1	ÉTAT	Installation d'un réseau cible de suivi pluviométrique et débit-mètre
C2	COMMUNE	Études d'approfondissement du système d'alerte de crue
<b>Actions de protection des inondations (réduction de l'aléa)</b>		
D1	COMMUNE	Suivi du profil de la rivière
D2	ÉTAT	Études complémentaires de compréhension du fonctionnement géomorphologique de la rivière
D3	COMMUNE	Renforcement des ouvrages de protection du secteur Bas de la rivière entre la mer et la passerelle l'îlet La Colline

**Fiche action N° A1**  
**Amélioration des connaissances**

---

Nature de l'action : Information pour le renforcement de la conscience du risque (réf. Décret n° 2005-233)

Territoire concerné : Rivière Saint-Denis

Description de l'action : Pose de repères de crues (au moins 3 unités) et mise en place des échelles de crues

Maître d'ouvrage de l'action : COMMUNE

Coût : 10 000 €

Moyens mobilisés pour sa mise en œuvre : pose de repères par organisme spécialisé sur emplacement défini par l'étude « Hauteur dommage » réalisée actuellement sous maîtrise d'ouvrage État (DIREN)

Participation prévisionnelle des partenaires financiers :

Organisme	Montant	Taux
Commune	3 000 €	30%
PGRI	7 000 €	70%

Échéancier prévisionnel :

- Procédures et études préalables : 2008
- Actions et travaux : 2009

L'échéancier prévisionnel de l'engagement des dépenses est le suivant :

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL
Montant	€	10 000 €	€	€	€	€	10 000 €

## **Fiche action N° A2**

### **Élaboration et mise en œuvre du plan communal de sauvegarde**

---

Nature de l'action : élaboration d'un plan communal de sauvegarde (PCS) conformément au décret N° 2005-1156 du 13/09/05

Territoire concerné : Commune de Saint-Denis

Description de l'action : Le plan communal de sauvegarde s'intègre dans l'organisation générale des secours. Il forme avec les plans d'organisation des secours (ORSEC) une nouvelle chaîne complète et cohérente de gestion des événements portant atteinte aux populations, aux biens et à l'environnement. Il apporte une réponse de proximité à la crise en organisant l'accompagnement et le soutien aux populations ainsi que l'appui aux services de secours. La commune met ainsi en place une organisation structurée et des moyens logistiques pour faire face soit à un événement local, soit à une catastrophe de grande ampleur.

Cet outil participe à la connaissance locale des risques et au développement de la culture de sécurité civile des élus et de la population.

Maître d'ouvrage de l'action : COMMUNE

Coût : 10 000 €

Moyens mobilisés pour sa mise en œuvre :

Projet en cours d'élaboration en version provisoire (DICRIM et PCS établis en février 2008)

Participation prévisionnelle des partenaires financiers :

Organisme	Montant	Taux
Commune	10 000 €	100%

Échéancier prévisionnel :

- version provisoire DICRIM et PCS établis en février 2008
- Validation en 2009

L'échéancier prévisionnel de l'engagement des dépenses est le suivant :

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL
Montant	€	10 000 €	€	€	€	€	€

## **Fiche action N° A3**

### **Information du public**

---

Nature de l'action : Information du public sur le risque inondation

Territoire concerné : Commune de Saint-Denis

Description de l'action :

- Informer, sensibiliser le public sur le risque inondation à l'aide d'outils de communication évolutifs et conviviaux (bulletin, plaquette, internet...)
- Obligation réglementaire de la loi risque du 30/07/03 et notamment son article 40 pour les communes couvertes par un PPR (communication bisannuelle)

Maître d'ouvrage de l'action : COMMUNE

Coût : 30 000 €

Moyens mobilisés pour sa mise en œuvre : Réalisation et diffusion de plaquettes d'information

Participation prévisionnelle des partenaires financiers :

Organisme	Montant	Taux
Commune	3 000 €	30%
PGRI	7 000 €	70%

Échéancier prévisionnel :

- Dès 2009 (communication bisannuelle)

L'échéancier prévisionnel de l'engagement des dépenses est le suivant :

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL
Montant	€	10 000 €	€	10 000 €	€	10 000 €	30 000 €

**Fiche action N° A4**  
**Vulnérabilité du hameau de la Colline**

---

Nature de l'action : Amélioration de la connaissance du risque inondation du hameau de la colline

Territoire concerné : Rivière Saint-Denis

Description de l'action : Études complémentaires d'analyse des risques et de la vulnérabilité du hameau de la colline (analyse du risque d'inondabilité sur la rivière Saint Denis)

Maître d'ouvrage de l'action : COMMUNE

Coût : 50 000 €.

Moyens mobilisés pour sa mise en œuvre : Étude de synthèses des études existantes et complémentaire de l'étude PGRI « rivière St Denis »

L'étude prendra en compte la dimension sociale, sociologique et financières des mesures envisageables, elle comportera une analyse détaillée par unité foncière ( nombre habitat, situation sociale ..)

Participation prévisionnelle des partenaires financiers :

Organisme	Montant	Taux
Commune	15 000 €	30%
PGRI	35 000 €	70%

Échéancier prévisionnel :

- Procédures et études préalables : 2009 à 2010

L'échéancier prévisionnel de l'engagement des dépenses est le suivant :

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL
Montant	€	25 000 €	25 000 €	€	€	€	50 000 €

**Fiche action N° B1**  
**Plan de prévention des risques inondations**

---

Nature de l'action : Plan de prévention des risques inondations (PPRi)

Territoire concerné : Rivière Saint-Denis

Description de l'action : Révision du plan de prévention des risques inondations (en cours de réalisation)

Maître d'ouvrage de l'action : ETAT

Coût : 25 000 €

Moyens mobilisés pour sa mise en œuvre : Étude BRGM en cours

Participation prévisionnelle des partenaires financiers :

Organisme	Montant	Taux
ÉTAT	25 000 €	100%

Échéancier prévisionnel : révision en 2009

L'échéancier prévisionnel de l'engagement des dépenses est le suivant :

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL
Montant	€	25 000 €	€	€	€	€	25 000 €

## **Fiche action N° B2**

### **Réduction de la vulnérabilité**

---

Nature de l'action : Réduction de la vulnérabilité des particuliers et des professionnels

Territoire concerné : Rivière Saint-Denis

Description de l'action :

- Réalisation d'une plaquette d'auto diagnostic à l'attention des « particuliers » en fonction des informations du PPRi et du contenu du plan communal de sauvegarde
- Réalisation d'une plaquette d'auto diagnostic à l'attention des « professionnels » en fonction des informations du PPRi et du contenu du plan communal de sauvegarde

Maître d'ouvrage de l'action : COMMUNE

Coût : 10 000 €

Moyens mobilisés pour sa mise en œuvre :

Participation prévisionnelle des partenaires financiers :

<b>Organisme</b>	<b>Montant</b>	<b>Taux</b>
Commune	3 000 €	30%
PGRI	7 000 €	70%

Échéancier prévisionnel :

- 2010

L'échéancier prévisionnel de l'engagement des dépenses est le suivant :

<b>Année</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Montant</b>	€	€	10 000 €	€	€	€	<b>10 000 €</b>

## **Fiche action N° C1** **Suivi pluviométrique**

---

Nature de l'action : Installation d'un réseau cible de suivi pluviométrique et débit-mètre

Territoire concerné : Rivière Saint-Denis

Description de l'action : Installer et maintenir un réseau suffisant pour assurer le suivi pluviométrique (Cellule de veille hydrologique)

Maître d'ouvrage de l'action : ETAT

Coût : 12 000 €

Moyens mobilisés pour sa mise en œuvre : Installation d'un réseau de pluviomètres et de limnigraphes pour relever les hauteurs de pluies et les débits de la rivière St Denis

Participation prévisionnelle des partenaires financiers :

<b>Organisme</b>	<b>Montant</b>	<b>Taux</b>
État	12 000 €	100%

Échéancier prévisionnel :

- Mise en place : 2009 / 2011

L'échéancier prévisionnel de l'engagement des dépenses est le suivant :

<b>Année</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Montant</b>	€	€	6 000 €	6 000 €	€	€	<b>12 000 €</b>

**Fiche action N° C2**  
**Études d'approfondissement du système d'alerte de crue**

---

Nature de l'action : Système d'alerte de crues

Territoire concerné : Rivière Saint-Denis

Description de l'action : Étude et investigation complémentaire pour mettre en place un système d'alerte de crue

Maître d'ouvrage de l'action : COMMUNE

Coût : 20 000 €

Moyens mobilisés pour sa mise en œuvre : Étude complémentaire suite à la note « Mise en œuvre d'un système d'alerte de crue sur la rivière Saint-Denis» ( annexe 2 du mémoire d'avant Projet de la rivière Saint Denis - SAFEGE Mars 2007)

Participation prévisionnelle des partenaires financiers :

Organisme	Montant	Taux
Commune	6 000 €	30%
PGRI	14 000 €	70%

Échéancier prévisionnel :

-2011

Le lancement de cette étude sera programmée en fonction des conclusions des actions :

- Fiche Action C1 : Installation d'un réseau cible de suivi pluviométrique et débit-mètre
- Fiche Action A4 : Amélioration de la connaissance du risque inondation du hameau de la colline
- Fiche Action D2 : études complémentaires de compréhension du fonctionnement géomorphologique de la rivière

L'échéancier prévisionnel de l'engagement des dépenses est le suivant :

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL
Montant	€	€	€	20 000 €	€	€	20 000 €

## **Fiche action N° D1**

### **Suivi du profil de la Rivière**

---

Nature de l'action : Amélioration de la compréhension du fonctionnement géomorphologique de la rivière Saint Denis

Territoire concerné : Rivière Saint-Denis

Description de l'action : Suivi des niveaux du lit et analyse du fonctionnement de la rivière

Maître d'ouvrage de l'action : COMMUNE

Coût : 5 000 € par an soit 20 000 € sur 4 ans ( 2010 - 2013)

Moyens mobilisés pour sa mise en œuvre : Levé topographique et analyse de l'évolution annuelle du lit par rapport aux côtes prises en compte par le projet d'endiguement de la rivière St Denis (Fiche Action D3).

Participation prévisionnelle des partenaires financiers :

<b>Organisme</b>	<b>Montant</b>	<b>Taux</b>
Commune	20 000 €	100%

Échéancier prévisionnel :

- Mise en place dès réception des travaux d'aménagement de la rivière Saint Denis (fiche d'action n° D3) : fin 2010

L'échéancier prévisionnel de l'engagement des dépenses est le suivant :

<b>Année</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Montant</b>	€	€	5 000 €	5 000€	5 000 €	5 000 €	<b>20 000 €</b>

## **Fiche action N° D2**

### **Compréhension du fonctionnement de la Rivière**

---

Nature de l'action : études complémentaires de compréhension du fonctionnement géomorphologique de la rivière

Territoire concerné : Rivière Saint-Denis

Description de l'action : La présente étude s'inscrit dans ce cadre et a donc vocation à permettre une meilleure compréhension des phénomènes en œuvre sur la Rivière Saint-Denis afin de pouvoir adapter la stratégie de gestion aux caractéristiques locales.  
Il s'agit de mener une étude de caractérisation des processus physiques (hydrogéomorphologiques) en compléments des études récentes.

Maître d'ouvrage de l'action : ETAT

Coût : 20 000 €

Moyens mobilisés pour sa mise en œuvre :

Participation prévisionnelle des partenaires financiers :

- 100% ÉTAT dans le cadre de l'étude globale (bassin versant de la rivière Saint Denis)

Échéancier prévisionnel :

-2010

L'échéancier prévisionnel de l'engagement des dépenses est le suivant :

<b>Année</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Montant</b>	€	€	10 000 €	10 000€	€	€	<b>20 000 €</b>

## **Fiche action N° D3**

### **Travaux de protection**

---

Nature de l'action : Renforcement des ouvrages de protection du secteur Bas de la rivière entre la mer et la passerelle l'îlet La Colline

Territoire concerné : Rivière Saint-Denis

Description de l'action : Travaux de protection contre les crues de la rivière Saint-Denis et analyse du risque résiduel

Maître d'ouvrage de l'action : COMMUNE

Coût : 14 000 000 €

Moyens mobilisés pour sa mise en œuvre : Programme lancé en 1998 ayant pour objectif de supprimer les risques encourus par les habitants du Bas de la rivière et de sécuriser les activités économiques et commerciales exposées aux crues de la rivière Saint-Denis.

- Travaux à réaliser : Endiguement du lit pour une protection référence crue centennale des bâtis en zone inondable. ( longueur : 1800 ml représentant 2300 ml de berge à protéger).
- Nombre de bâtis exposés : 246 (dénombrement cartographique 2002) dont 3 établissements scolaires et 3 bâtiments administratifs.
- Nombre de logements à protéger : 821 (recensement 1999) dont de nombreux petits commerçants

Participation prévisionnelle des partenaires financiers :

<b>Organisme</b>	<b>Montant</b>	<b>Taux</b>
Commune	4 200 000 €	30%
PGRI	9 800 000 €	70%

Échéancier prévisionnel :

- Procédures et études préalables : 2008
- Actions et travaux : 2009 / 2011

L'échéancier prévisionnel de l'engagement des dépenses est le suivant :

<b>Année</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Montant</b>	0,7 M €	6 M €	6 M €	1,3 M €	€	€	<b>14 M €</b>

### ANNEXE III

#### Récapitulatif des actions à mener

Numéro fiche	Maître d'ouvrage	Nature de l'action	Objectifs	Coût	Financement
<b>Actions d'information préventive (amélioration de la connaissance)</b>					
A1	Commune	Information pour le renforcement de la conscience du risque (réf. Décret n° 2005-223)	Pose des repères de crues et mise en place des échelles de crues	10 000 €	Commune / PGRI
A2	Commune	Élaboration d'un plan communal de sauvegarde (PCS) conformément au décret n° 2005-1136 du 13/09/05	Élaboration et mise en œuvre du plan communal de sauvegarde	10 000 €	Commune
A3	Commune	Information du public sur le risque inondation	Informations relative au risque inondation dans les organes de presse municipaux (bulletins, internet ...). La forme est à définir par la commune.	30 000 €	Commune / PGRI
A4	Commune	Amélioration de la connaissance du risque inondation du hameau de la Colline	Études complémentaires d'analyse des risques sur la vulnérabilité du hameau de la colline	50 000 €	Commune / PGRI
<b>Actions de prévention des inondations (réduction de la vulnérabilité)</b>					
B1	État	Plan de prévention des risques inondations (PPRi)	Révision du plan de prévention des risques inondations	25 000 €	Etat
B2	Commune	Réduction de la vulnérabilité	Réalisation et diffusion d'une plaquette d'auto diagnostic produite par l'État en fonction des informations du PPRi et du contenu du PCS	10 000 €	Commune

**Actions de prévision des crues  
(gestion de crise)**

C1	État	Installation d'un réseau cible de suivi pluviométrique et débit-mètre	Installer et maintenir un réseau suffisant pour assurer le suivi pluviométrique (Cellule de veille hydrologique)	12 000 €	État
C2	Commune	Études d'approfondissement du système d'alerte de crue	A l'issue des actions d'information préventive, la mairie analysera le besoin et la faisabilité de cette action.	20 000 €	Commune
<b>Actions de protection des inondations (réduction de l'aléa)</b>					
D1	Commune	Amélioration de la compréhension du fonctionnement géomorphologique de la rivière St Denis	Suivi annuel des niveaux du lit permettant de confirmer la stabilité du profil de la rivière de St Denis	5 000 €/an soit 20 000 € de 2010 à 2013	Commune
D2	État	Études complémentaires de compréhension du fonctionnement géomorphologique de la rivière	Cette étude sera initiée en fonction des résultats du suivi annuel du lit réalisé dans le cadre de l'action D1	20 000 €	État
D3	Commune	Renforcement des ouvrages de protection du secteur Bas de la rivière entre la mer et la passerelle l'Îlet La Colline	Travaux de protection contre les crues de la Rivière St Denis Analyse du risque résiduel (obligation réglementaire décret du 11 décembre 2007) Production du dossier d'ouvrage	14 000 000 €	Commune / PGRI